



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Service de la biodiversité, de l'eau et du paysage

Sartène, le

La sous-préfète de Sartène

à

Mesdames et messieurs les membres du
comité de pilotage
(Destinataires in fine)

Objet : Compte rendu du Comité de pilotage local conjoint des sites Natura 2000 FR9400604 « Rivière de la Solenzara » et FR9410109 « Aiguilles de Bavella »

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 FR9400604 « Rivière de la Solenzara » et FR9410109 « Aiguilles de Bavella », qui s'est tenu le 14 mars 2018, à la mairie de Levie.

La sous-préfète,

Audrey BACONNAIS-ROSEZ

LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse

Monsieur le président du syndicat mixte du parc naturel régional de Corse

Monsieur le président de la communauté de communes de l'Alta Rocca

Monsieur le président du SIVOM pour l'équipement et la gestion du hameau de Bavella

Monsieur le président du syndicat de défense des forêts contre l'incendie de Zonza

Monsieur le maire de Quenza

Monsieur le maire de Zonza

Monsieur le maire de Sari Solenzara

Monsieur le maire de Solaro

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud

Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

Monsieur le délégué régional de l'agence française de la biodiversité

Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse

Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse

Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de Corse

Monsieur le directeur de l'office national des forêts

Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière de Corse

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse

Monsieur le président du conservatoire d'espaces naturels de Corse

Monsieur le directeur de l'office de tourisme de l'Alta Rocca

Monsieur le président de la compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs en montagne corse

Monsieur le président de la ligue Corse de la fédération française de la montagne et de l'escalade

Monsieur le président du club alpin français de Corse-du-Sud

Monsieur le président du club alpin français de Haute-Corse

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse

Monsieur le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatiques

Monsieur le président de la société de chasse de Quenza

Monsieur le président de la société de chasse de Zonza

Monsieur le président de la société de chasse de Solaro

Monsieur le président de la société de chasse de Sari Solenzara

Madame Laetitia HUGOT, directrice du conservatoire botanique national de Corse

Monsieur Jean-François SEGUIN, ornithologue

**Sites Natura 2000 ZSC FR9400604 «Rivière de la Solenzara » et
ZPS FR9410109 «Aiguilles de Bavella»**

**Relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage
du 14 mars 2018 à la mairie de Levie**

Ce Comité de pilotage local (COPIL) a lieu sous la présidence de Mme BACONNAIS-ROSEZ, sous-préfète de Sartène.

L'ordre du jour est le suivant:

Première partie en présence du collègue des élus et de leurs collaborateurs :

- Désignation du Président du COPIL *intuitu personae* ;
- Désignation de la collectivité territoriale ou de la structure, chargée pour le compte du comité, de conduire la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites.

Deuxième partie en présence de l'ensemble des membres du COPIL.

- Présidence du COPIL et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre des documents d'objectifs : information ;
- Mise en œuvre des DOCOB : rappel des grands objectifs de gestion des deux sites et réflexion sur le programme d'actions.
- Questions diverses.

Participants :

Prénom - Nom	Organisme - Qualité
Audrey BACONNAIS-ROSEZ	Sous-préfète de Sartène
Pierre MARCELLESI	Président de la communauté de communes de l'Alta Rocca
François MOSCONI	Vice-président du SIVOM pour l'équipement et la gestion du hameau de Bavella
Roselyne BARESI	Mairie de Quenza
Jean-Paul ROCCA-SERRA	Conseiller de la communauté de communes de l'Alta Rocca
Pierre-Paul DEGORTES	Premier adjoint de la commune de Zonza
Henri-Paul AGOSTINI	Mairie de Zonza
Jean TOMA	Maire de Sari-Solenzara
Véronique SANGES	Communauté de communes de l'Alta Rocca
Henri SANTONI	FFME compagnie régionale des accompagnateurs de montagne
Jean-Michel DIROSA	Collectivité de Corse, pôle environnement
Julien TORRE	Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse
Madeleine TORRE	Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse
Michel LEENHART	Conservatoire d'espaces naturels de Corse
Jessica CHARRIER	ONCFS
Dominique GIORGI	AFB
Joseph FAGGIANELLI	Fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Sylvain LAUX	DDTM 2A, Police de l'environnement
Patrick QUILICI	Société de chasse
Alain DELAGE	CBNC
Sébastien LECCIA	OEC
Fabrice TORRE	DREAL, SBEP, chef de division biodiversité terrestre
Maud BARREL	DREAL, SBEP, chargée de mission Natura 2000

1 – Désignation du président du COPIL *intuitu personae* et de la collectivité porteuse des DOCOB

M. Jean TOMA est désigné président du COPIL et la communauté de communes de l'Alta Rocca est désignée en tant que structure en charge de conduire la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites.

2 - Validation des propositions de modification de la composition du comité de pilotage du site

Afin de tenir compte des évolutions institutionnelles (création de la Collectivité de Corse, création de l'AFB) et de la réforme du schéma départemental de coopération intercommunale, il est proposé aux membres du Copil de modifier la composition du comité de pilotage du site. Le syndicat national des accompagnateurs en montagne – section Corse, représentant de socio-professionnels et Monsieur Jean-François SEGUIN, personne qualifiée au titre des sciences de la vie, sont ajoutés.

Les membres du Copil approuvent ces modifications. L'arrêté préfectoral modificatif sera établi et diffusé à tous les membres du Copil.

3 – Rappel des éléments des DOCOB des sites et échanges sur les fiches action

Mme la sous-préfète rappelle que collectivité porteuse des DOCOB , la communauté de communes de l'Alta Rocca, porte la responsabilité de l'atteinte des objectifs des DOCOB. Ainsi, la collectivité doit se doter des moyens nécessaires pour réaliser l'animation des DOCOB. Les services de l'Etat peuvent l'accompagner et l'aider au montage du dossier de financement de l'animation. Cette animation est réalisée en régie (emploi) ou par externalisation (marché de prestation de services).

Après la présentation des enjeux des sites par la DREAL, l'ensemble des fiches action des deux DOCOB sont passées en revue et les membres du Copil font part de leurs observations, listées ci-après :

DOCOB de la zone spéciale de conservation (ZSC) « Rivière de la Solenzara » (directive Habitats-Faune-Flore)

- A5-A6 : Augmenter l'aire de répartition des populations de Mouflon de corse

L'ONCFS indique que la population de Mouflon de Corse dite de Bavella est en fort déclin. Une étude sur la création d'un nouveau noyau de population hors site est en cours.

- A9 : Faire respecter la réglementation sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Bavella

L'ONCFS rappelle la difficulté de la gestion et du contrôle de la RCFS de Bavella-Sambucu.

- A10 : Préserver les colonies de reproduction de chiroptère au secteur du trou de la bombe et des gîtes anthropiques

La fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) rappelle son engagement pour la protection des espèces présentes sur le site et sa connaissance du site.

- B5 : Améliorer les connaissances sur l'Anguille européenne et le Chat forestier

Une étude de l'ONCFS est en cours sur la présence du Chat forestier sur le site.

- C1 : Créer une aire naturelle protégée

Un projet de réserve naturelle de Corse du plateau du Cuscione est soumis à l'OEC pour instruction. Véronique SANGES indique que le secteur de Bavella pourrait constituer une extension potentielle. Il n'y a pas d'information sur l'instruction du projet à ce jour.

Mme la sous-préfète rappelle la nécessité d'une réflexion entre les différents échelons : réserve naturelle, Natura 2000... Il faut ainsi trouver l'agencement le plus pertinent et rechercher une synergie entre toutes les initiatives

sans les superposer.

- C3 : Contrôler la circulation hors des voies autorisées

Mme la sous-préfète rappelle que l'outil Opération Grand Site (OGS) concerne essentiellement la gestion des flux et non pas le contrôle de la réglementation. Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse a pour rôle d'accompagner cette action. En effet, le projet de charte du SMPNRC fixe l'engagement du SMPNRC à accompagner les communes pour la mise en place d'arrêtés municipaux établissant les règles de circulation de véhicules à moteur sur les voies et chemins municipaux et à expérimenter l'organisation des pratiques motorisées sur son territoire. Le CEN de Corse s'interroge sur la cohérence entre l'OGS et Natura 2000. Mme la sous-préfète prône une mise en cohérence des différents outils pour éviter une redondance et la mutualisation pour un volume financier plus important.

- D : Sensibilisation du public

La fédération de pêche de la Corse et du milieu aquatique demande une sensibilisation pour la pêche et une lutte contre le braconnage. La DREAL rappelle qu'il existe des gardes fédéraux et qu'une société de pêche locale peut solliciter leur présence sur son territoire. L'AFB confirme que, compte tenu de ses moyens en personnel, sa présence sur le territoire est limitée et indique qu'il y a également la possibilité de mettre en place des gardes bénévoles.

DOCOB de la Zone de protection spéciale (ZPS) « Aiguilles de Bavella » (directive Oiseaux)

- A11, A12, A13 : Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu

Il n'y a pas de couple de Gypaète barbu présent sur le site mais le territoire reste favorable.

- C8 : Prendre des mesures pour le contrôle des survols

La FFME indique que des engins de gendarmerie ou militaires s'entraînent dans le secteur de la ZPS.

En conclusion, Jean TOMA met l'accent sur la priorité à trouver les moyens pour relancer l'animation et Pierre MARCELLESI appuie sur les enjeux forts des sites et des activités économiques qui y sont présentes. Il indique qu'il est indispensable d'associer les propriétaires privés nombreux sur le site.

Madeleine TORRE signale le rôle d'animateur du SMPNRC de 7 autres ZPS à Gypaète barbu de Corse. Le SMPNRC souligne son intérêt pour participer à l'animation du site des Aiguilles de Bavella.

Mme la sous-préfète mentionne qu'un conventionnement peut être mis en place par la structure animatrice.

Il est conclut que la communauté de communes de l'Alta Rocca présentera son travail de préparation de l'animation des DOCOB au prochain Copil qui se réunira en fin d'année.

COPIL DOCOB Aiguille de Bavella / Rivière de Solenzara

Levie 14/03/2018, 10H

Désignation du président et de la structure porteuse

Nom Prénom	Structure	Mail	Signature
MARALDI Prs	CCAR		
MOSCONI Françoise	CONCA	Vice P ^r Scrimm de Bavella	
BALÉSI Roselyne	QUENZA		
Maurice ROCCASERRA	CCAR		
DEGORTES Paul	C de ZONZA CCAR	paldac@yahoo.fr	
AGOSTINI HP	Trésorier de ZONZA. CCAR		
TONA Jean	Trésorier de SARRI - SOLENZARA	Secr. suppl. et g. adm. -	
ABR	SPS		

COPIL DOCOB Aiguille de Bavella / Rivière de Solenzara

Levie 14/03/2018, 10H30

Nom Prénom	Structure	Mail	Signature
S'ANGES Veronique	CCLA	veronique.sanges @ alta-rocco.com	
BAUESI Roselyne	CNE QUENZA		
MOSCOVI François	vie P ^e Simon de Beaulle		
Marcellesi Pierre	CCAR		
DECORDES Lucie Del	CCAR (Zouza)	poldec 8e yahoo.fr	
AGOSTINI Henry Paul	Comme de Zouza (CCAR)		
SANTONI Henri	FFME	henri.santonio @ orange.fr	
"	lie Regionale des accompagnateurs Collectivité de Corse		
DI ROSA Jean Michel	pole environnement 24	jean-michel.dirosa @ corseadusud.fr	
MARCELLESI Jean Noël	OMF	jeannoel. marcellesi @orange.fr	
TORRE Julien	PNRC		
Torre Madeleine	STEPNAC	julien.torre.pnr@gmail.com	
Leuthardt Helmut	CEN Com.	m.torref@pnr-corse.fr	
CHARRIER Jessica	ONCFS	leuthardt.helmut@ caj.wano.doo.fr	
GIOGGI T. Dominique	AFB	jessica.charrier@oncfs.gouv.fr	
FAGGIANEU Joseph	Fédération de Pêche	rousseau.j.yves @ afp.corsedevisite.fr	
LAUX Sylvain	DDTM- Police de l'eau	Joseph.faggianeu @ gmail.com	
QUILICI PATRICK	Société de classe	sylvain.laux @ corse-de-sud.gov.fr	
DELAGE ALAIN	CBNC / OEC	delage@oec.fr	
LECCIA Sébastien	OEC - "Espaces protégés"	leccia@oec.fr	

Composition du corps des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement

Extrait de l'arrêté de création du copil :

- Élus, représentants des collectivités territoriales :

- le Président du Conseil exécutif de Corse,
- le Président du Conseil général de la Corse-du-Sud,
- le Président du Conseil général de la Haute-Corse,
- le Président du Parc naturel régional de Corse,
- le Président de la Communauté de communes de l'Alta Rocca,
- le Président de la Communauté de communes de la Côte des Nacres,
- le Président du SIVOM pour l'équipement et la gestion du hameau de Bavella,
- le Président du Syndicat de défense des forêts contre l'incendie de Zonza,
- le Maire de Quenza,
- le Maire de Zonza,
- le Maire de Sari Solenzara,
- le Maire de Solaro,

ou leurs représentants ;



3

Désignation du président du comité de pilotage et de la structure porteuse



Article L.412-2-III du code de l'environnement

- Désignation du **président *intuita personae*** parmi les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements
- Ainsi que de la **collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du DOCOB** désigné pour une durée de 3ans renouvelable (structure porteuse)

La structure porteuse peut suivre la mise en œuvre du DOCOB en régie ou l'externaliser

- A défaut de candidature d'une collectivité, ces rôles sont assurés par l'État.



4



Désignation du président du comité de pilotage et de la structure porteuse

Article L.412-2-III du code de l'environnement

La mise en œuvre/l'animation du DOCOB :

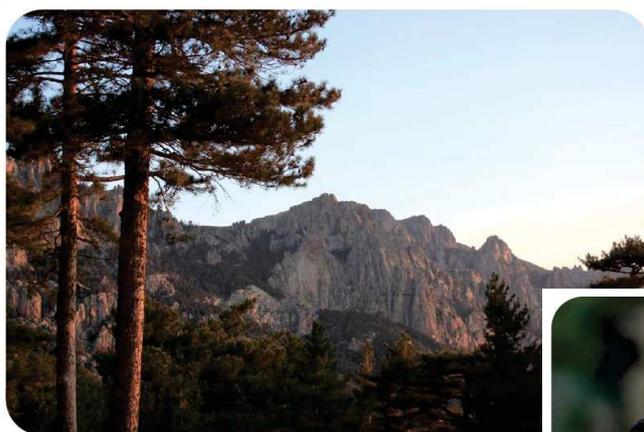
- Régie/externalisation : Dans tous les cas la structure porteuse a la responsabilité du suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- L'État peut apporter son appui à la passation du marché
- L'animateur désigné choisi en son sein un chargé de mission coordonnateur : il assure l'animation générale du dossier et fait des propositions au comité de pilotage local
 - Le poste d'animateur est éligible à des financements nationaux et européens



5

Comité de pilotage des sites FR9400603 et FR9410109

Rivière de la Solenzara et aiguilles de Bavella



14 mars 2018

6

Plan de la présentation

1. Le réseau Natura 2000
2. Les sites Rivière de la Solenzara et Aiguilles de Bavella : enjeux et objectifs
3. Actions prioritaires



7

1. Le réseau Natura 2000

un dispositif pour anticiper et prévenir les atteintes aux espèces et aux habitats à l'échelle européenne



- Réseau mis en place en application de la Directive "**Oiseaux**" de 1979 et de la Directive "**Habitats**" de 1992
- vise à assurer la survie à long terme des **espèces et des habitats** particulièrement menacés, à **forts enjeux de conservation** en Europe.
- constitué d'un ensemble de **sites naturels, terrestres et marins**, identifiés pour la **rareté ou la fragilité des espèces** de la flore et de la faune sauvage et des **milieux naturels** qu'ils abritent.
- Politique à l'échelle du continent de préservation des espaces et des espèces remarquables d'Europe.

➤ un cinquième du territoire total de l'Union européenne ce qui totalise plus de 25 000 sites



8



Le réseau Natura 2000 en Corse



88 sites

- 36 sites en Corse-du-Sud, 41 en Haute-Corse, 11 sites interdépartementaux
- 69 sites terrestres, 19 sites marins
- Une majorité de Zones Spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive Habitat : 67
- 21 Zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux ZPS



9

Le pilotage et la gestion des sites



➔ Une majorité de sites portés par une collectivité locale

- 53 sites avec une collectivité structure porteuse
- 35 sites avec l'Etat structure porteuse

➔ Soit 60 % des DOCOBs portés par une collectivité



10

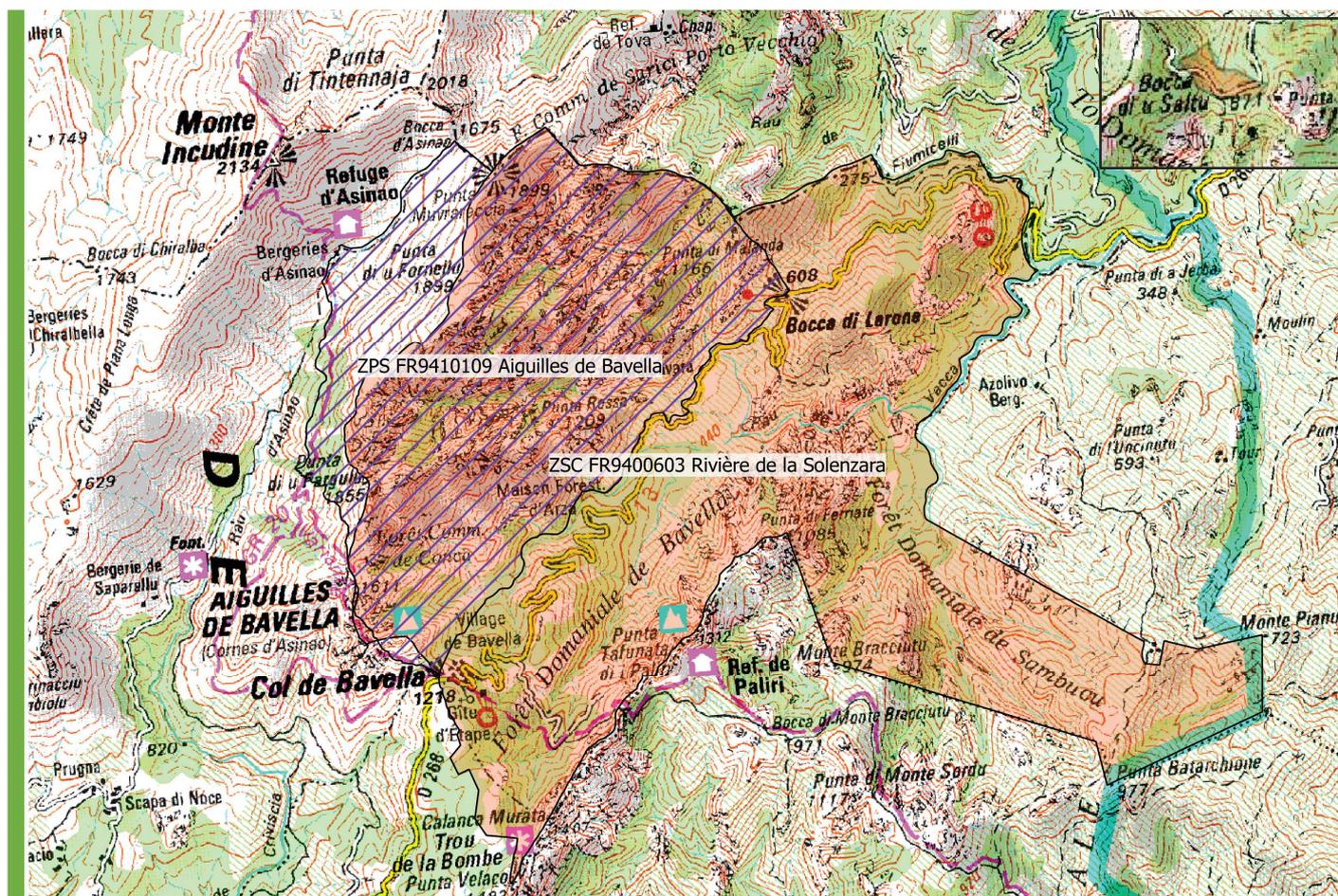
2. Les sites Rivière de la Solenzara et Aiguilles de Bavella



- DOCOBs validés par le comité de pilotage du 17 mai 2015 et approuvés par arrêté préfectoral n°2015-0868
- Nécessité de renouveler l'arrêté préfectoral de composition du COPIL



11



- ZPS Forêts territoriales de Corse, ZSC Plateau du Cuscione, sites inscrits classés, réserve de chasse et de faune sauvage, projet opération grand site

ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



Enjeux espèces

- De nombreuses espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site :
 - Herniaire de Litardière
 - Mouflon de Corse
 - Cerf de Corse
 - 6 espèces de chiroptères
 - Discoglosse sarde, Discoglosse corse
 - Truite macrostigma
 - Porte-queue de Corse
 - Grand capricorne



13

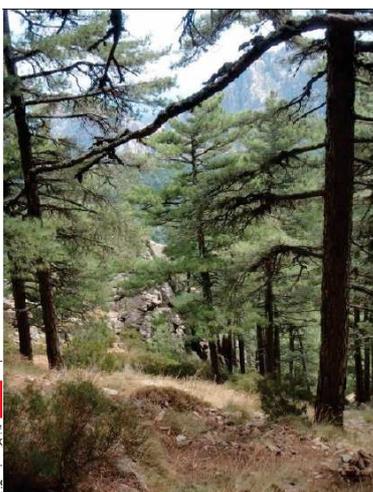
ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



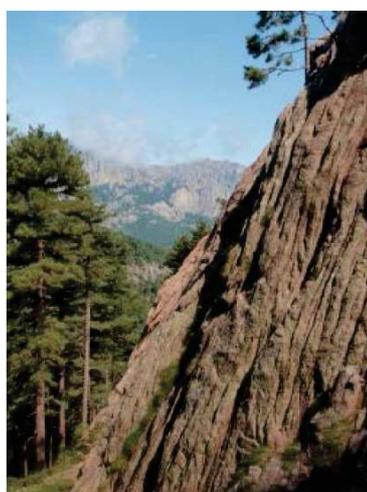
Enjeux habitats

- 7 habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site dont :

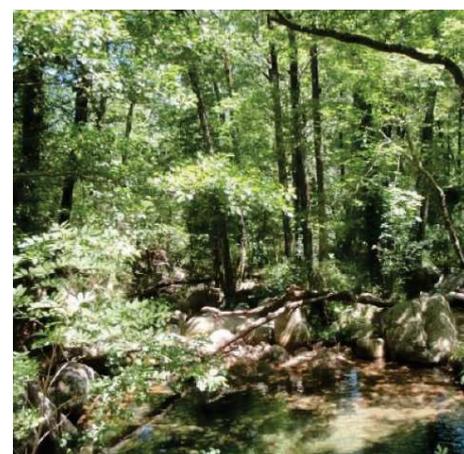
Peuplement de Pin laricio de Corse



Falaises siliceuses



Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse



14

ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A - Conservation et suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Conserver les habitats forestiers en luttant contre le risque d'incendie	Mettre en œuvre la PRMF « Bavella » et conforter la préservation de la biodiversité lors de l'entretien des ZAL	A1	9530-2 (Peuplements de Pin laricio de Corse)	1367 (Cerf de Corse) 1373 (Mouflon de Corse)	Gestion forestière (ONF) Lutte incendie (DFCI)
	Assurer une veille écologique des habitats forestiers et garantir une gestion sylvicole durable	Mettre en œuvre l'aménagement forestier	A2	9540 (Peuplement de Pin maritime de Corse)	1304 (Grand Rhinolophe) 1308 (Barbastelle d'Europe) 1321 (Murin à oreilles échancrées) 1088 (Grand Capricorne)	Gestion forestière (ONF) Chasse Randonnée
		Assurer la mise en œuvre du suivi de bois biologique (FT, ONF)	A3	9580 (Peuplements d'If dans bois de Pin Laricio)		
		Améliorer le milieu en faveur du Mouflon de Corse	A4	9340 (Yeuseraies corses à Gaillet scabre)		
	Augmenter l'aire de répartition des populations de Mouflons	Création d'un nouveau noyau de population	A5	/	1373 (Mouflon de Corse)	Randonnée (Canyonisme) Chasse
		Poursuivre et mettre en place les protocoles de suivi de population (survol, capture marquage recapture...)	A6			



15

ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



A - Conservation et suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Suivre les populations de Cerf de Corse	Poursuivre le suivi des places de brame et l'évaluation du niveau des populations sur le site	A7	9530-2 (Peuplements de Pin laricio de Corse) 9540 (Peuplement de Pin maritime de Corse) 9580 (Peuplements d'If dans bois de Pin Laricio) 9340 (Yeuseraies corses à Gaillet scabre)	1367 (Cerf de Corse)	Gestion forestière (ONF) Randonnée (Canyonisme) Chasse
		Assurer un suivi de la végétation sur les zones de présence et évaluer les éventuels impacts du Cerf de Corse sur les peuplements forestiers	A8		1367 (Cerf de Corse)	
	Lutter contre le braconnage	Allouer des moyens supplémentaires à la surveillance du site (ONF, ONCFS, Féd. Pêche) et faire respecter la réglementation sur le territoire de la RCFS (ONF, ONCFS)	A9	/	1373 (Mouflon de Corse) 1367 (Cerf de Corse) 1108 (Truite macrostigma)	Chasse
	Préserver les gîtes connus de chiroptères	Préserver la colonie de reproduction du Murin de Natterer : réglementer la ou les voies d'escalade éventuelles trop proches du gîte (secteur Trou de la Bombe) Préserver les gîtes anthropiques (maison forestière d'Arza)	A10	8220 (Falaises siliceuses de Corse)	(Murin de Natterer) 1303 (Petit Rhinolophe) 1304 (Grand Rhinolophe) 1308 (Barbastelle d'Europe) 1321 (Murin à oreilles échancrées)	Escalade (Activités agricoles)



16

ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
B - Amélioration / mise à jour des connaissances naturalistes	Améliorer certains volets des connaissances chiroptérologiques	Mener une étude sur les chiroptères forestiers, identifier et géolocaliser les arbres favorables à la diversité chiroptérologique	B1	/	1304 (Grand Rhinolophe) 1308 (Barbastelle d'Europe) 1321 (Murin à oreilles échancrées)	Gestion forestière (ONF) Randonnée
		Mener une étude ciblée sur une espèce rare en Corse, le Murin de Natterer, à des fins conservatoires	B2	/	Murin de Natterer	
	Améliorer les connaissances sur le Bassin-versant de la Solenzara	Mener une étude sur la répartition de la souche génétique corse dans la Solenzara et ses affluents	B3	/	1108 (Truite macrostigma)	Pêche
	Améliorer les connaissances pour deux autres espèces sensibles du site	Mener une étude sur la répartition de l'Anguille européenne dans la Solenzara et ses affluents (secteur d'action à long terme du Plan Anguille)	B4	/	/	Pêche Chasse Canyonisme
Mener une étude sur la répartition du Chat forestier sur le site		B5	/	/		



17

ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
C - Accompagnement des pratiques et activités humaines	Assurer une protection réglementaire du principal noyau de biodiversité de Bavella	Créer une aire naturelle protégée réglementaire (SCAP)	C1	Tous les habitats	Toutes les espèces	-
	Réguler les animaux divagants	Limiter au maximum la divagation des bovins sur le site : recensement animaux, recensement propriétaires, stratégie concertée pour retirer ces animaux	C2	9530-2 (Peuplements de Pin laricio de Corse) 9540 (Peuplement de Pin maritime de Corse) 9580 (Peuplements d'If dans bois de Pin Laricio) 9340 (Yeuseraies corses à Gaillet scabre)	1367 (Cerf de Corse) 1373 (Mouflon de Corse)	Activités agricoles Gestion forestière (ONF)
	Contrôler la fréquentation touristique et les véhicules à moteur	Contrôler la circulation hors de voies autorisées : mettre en application la réglementation existante	C3			Fréquentation routière Randonnée
		Ne pas créer de nouveaux sentiers, entretenir et améliorer les sentiers existants et supprimer les « sur-sentiers »	C4			
	Anticiper l'arrivée de nouvelles pratiques	Accompagner la mise en place des potentiels aménagements futurs sur les secteurs les moins sensibles et éviter la création « anarchique » d'aménagements sur les zones fragiles (exemple du VTT de descente)	C5			Nouvelles pratiques



18

ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site	Sensibiliser la population à la préservation du Mouflon de Corse	Réaliser et installer un panneau explicitant la valeur écologique et historique de l'espèce au Col de Bavella (Point Info Mouflon de Bavella) / Combiner avec RCFS	D1	/	1373 (Mouflon de Corse)	Randonnée Escalade Canyonisme Fréquentation touristique
	Sensibiliser la population	Editer des bulletins info-site en priorisant la sensibilisation aux enjeux forts du site	D2	/	1367 (Cerf de Corse)	Randonnée Escalade Canyonisme Fréquentation touristique
	Sensibiliser la population à la richesse chiroptérologique du secteur	Réaliser et installer un panneau explicitant la grande richesse écologique du site pour les chauves-souris au départ du sentier du Trou de la Bombe	D3	/	Toutes les espèces (19) de chiroptères du site	Randonnée Escalade Canyonisme Fréquentation touristique
	Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux de Bavella	Programmer des animations avec les scolaires sur site	D4	Tous les habitats	Toutes les espèces	Randonnée Escalade Canyonisme Fréquentation touristique



19

ZCS FR9400603 Rivière de la Solenzara



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
E - Gouvernance, animation et mise en place du document d'objectifs	Animation du document d'objectifs	Définir une structure animatrice qui aura pour mission de favoriser la mise en œuvre des actions prévues au Docob. Faire adhérer les acteurs à la charte du site	E1	Tous les habitats	Toutes les espèces	-
F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés	Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	F1	Tous les habitats	Toutes les espèces	-



20

ZPS FR9410109 Aiguilles de Bavella



Enjeux espèces

Plusieurs espèces figurent à l'annexe I de la directive Oiseaux :

- Rapaces et vautours :
 - Gypaète barbu
 - Aigle royal
 - Autour des palombes
 - Faucon pèlerin

- Sittelle corse



ZPS FR9410109 Aiguilles de Bavella



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	
A - Conservation et suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Augmenter et suivre la ressource alimentaire du Gypaète barbu	Développer le pastoralisme ovin-caprin sur la ZPS et le plateau du Coscione	A11	A076 (Gypaète barbu)	Pastoralisme	
		Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des ressources alimentaires	A12	A076 (Gypaète barbu)	-	
		Conforter et optimiser le(s) point(s) de nourrissage artificiel	A13	A076 (Gypaète barbu)	-	
	Conservier les habitats forestiers	Augmenter l'aire de répartition des populations de Mouflon de Corse	<i>Voir Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement : Mesures A5 à A8</i>			
		Suivre l'évolution naturelle des populations de Cerf de Corse				
		Mettre en œuvre la PRMF Bavella et Conforter la préservation de la biodiversité lors de l'entretien des ZAL				
Mettre en œuvre l'aménagement forestier						
Préserver les sites de nidification	Mise en œuvre du Plan National d'Action « Sittelle corse »	A14	A331 (Sittelle corse)	Gestion forestière (ONF)		
Suivre l'évolution des populations d'Aigle royal	Préserver les arbres favorables à la Sittelle corse (SRA et directives ONF)	A15	A331 (Sittelle corse)	Gestion forestière (ONF)		
	Assurer un suivi sur le site de l'espèce Aigle Royal	A16	A091 (Aigle royal)	Escalade Survol d'aéronefs		



ZPS FR9410109 Aiguilles de Bavella



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
B - Amélioration / mise à jour des connaissances naturalistes	Améliorer les connaissances des espèces nicheuses en falaises	Rechercher des sites de nidification en falaise, quantifier les populations	B6	A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Escalade Survol d'aéronefs

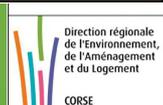


23

ZPS FR9410109 Aiguilles de Bavella



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
C - Accompagnement des pratiques et activités humaines	Assurer une protection réglementaire du principal noyau de biodiversité de Bavella	Créer une aire naturelle protégée réglementaire (SCAP)	<i>Mesure commune avec Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement. La fiche action est rappelée dans le présent Docob (mesure C1). Elle figure une mesure unique, néanmoins indiquée dans les 2 Docobs concernés.</i>		
	Maintenir / restaurer les potentialités d'accueil des falaises	Encadrer l'équipement de nouvelles voies d'escalade sur le massif : assurer une veille, limiter les nouveaux équipements sur secteurs sensibles	C6	A076 (Gypaète barbu) A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Escalade
	Augmenter les effectifs / Favoriser le développement du Gypaète barbu	Demander l'application de la ZSM de Bavella malgré l'absence de couple avéré	C7	A076 (Gypaète barbu) A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Survol d'aéronefs
	Limiter les nuisances sur le Gypaète barbu	Prendre des mesures pour le contrôle des survols	C8	A076 (Gypaète barbu) A091 (Aigle royal) A103 (Faucon pèlerin)	Escalade Randonnée (Canyonisme) Survol d'aéronefs
		Informers les usagers (Canyons, Randonnée) sur les risques causés par les nuisances sonores et la divagation hors des chemins de randonnée balisés	C9		
	Contrôler la fréquentation des véhicules à moteur	Contrôler la circulation hors de voies autorisées : mettre en application la réglementation existante	<i>Voir Docob ZSC « Rivière de la Solenzara » élaboré conjointement : Mesures C3 et C5</i>		
Anticiper l'arrivée de nouvelles pratiques	Accompagner la mise en place des potentiels aménagements futurs sur les secteurs les moins sensibles et éviter la création « anarchique » d'aménagements sur les zones fragiles (exemple du VTT de descente)				



24

ZPS FR9410109 Aiguilles de Bavella



Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Intitulé de la Mesure envisagée	Num. Mesure	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site	Sensibiliser la population à la présence et à la préservation du Gypaète barbu	Réaliser et installer un panneau explicitant la valeur écologique et les risques encourus par l'espèce au Col de Bavella (Point Info Gypaète barbu)	D5	A076 (Gypaète barbu)	Toutes les activités sont concernées
		Editer des bulletins info-site en priorisant la sensibilisation sur le Gypaète			



25



Merci de votre attention !



26